

Extrait de :

Iana Dreyer, “[Trade Policy in the EU’s Neighbourhood. Ways forward for the Deep and Comprehensive Free Trade Agreements](#)”,  
*Study No. 90, Notre Europe, May 2012.*  
(Etude disponible en anglais uniquement)

## Résumé exécutif

Cette étude porte sur la politique commerciale de l’Union européenne (UE) dans son voisinage<sup>1</sup>. Elle **formule des propositions pour la négociation d’Accords de libre-échange approfondis et complets (DCFTA – Deep and Comprehensive Free Trade Agreement)** que l’UE a signés, ou est sur le point de le faire, avec l’Ukraine, la Moldavie, la Géorgie, l’Arménie, la Jordanie, l’Egypte, la Tunisie et le Maroc dans le cadre de la Politique européenne de voisinage (PEV). Les DCFTA s’intègrent dans un ensemble plus vaste de politiques de l’UE à l’égard de ses voisins, en réponse aux processus de démocratisation en Europe de l’Est et dans le Caucase en 2003-2005, et au Moyen-Orient en 2011.

Cette étude **tire les leçons des précédentes politiques de l’UE visant à l’intégration économique dans son voisinage et dresse un état des lieux des accords commerciaux actuellement en vigueur** avec tous ses voisins, des plus aisés aux plus pauvres. Elle **compare aussi les nouveaux DCFTA proposés avec les tendances plus larges de la récente politique commerciale dans l’UE**. Cette étude prend notamment pour référence les **Accords de libre-échange bilatéraux (ALE)** que l’UE a récemment signés avec les marchés émergents hors de son voisinage.

L’enjeu fondamental dans les actuelles négociations des DCFTA porte sur le **degré d’intégration de l’acquis communautaire** exigé par l’UE, notamment dans le domaine des normes techniques et sanitaires. Il n’est pas prévu que les pays en négociation intègrent prochainement l’UE ou le marché unique et ses quatre libertés – libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Il s’agit donc d’un contexte tout à fait différent des accords commerciaux développés auparavant dans le voisinage de l’UE, contexte dans lequel la politique d’élargissement de l’UE avait joué un rôle crucial. Pour autant, l’UE continue à promouvoir une harmonisation des législations, ce qui est problématique car l’UE négocie avec des **économies qui sont bien plus pauvres que ses Etats membres les plus pauvres**. L’intégration des normes européennes dans leur législation, et plus particulièrement leur mise en application, sera très coûteuse pour ces pays et aboutira sans doute à un échec.

**La nécessité de promouvoir l’investissement dans les économies ciblées par les DCFTA** constitue une autre question importante. Pour le bien-être de ces économies mais aussi pour soutenir sa propre croissance, l’UE devra s’attacher à convaincre ces pays d’ouvrir leurs économies aux investissements européens dans les secteurs des

<sup>1</sup> Les opinions exprimées dans cette étude ne sont pas nécessairement partagées par *Notre Europe*.

produits manufacturiers et des services, notamment ceux liés aux infrastructures et aux affaires. Il ne s'agit pas d'une tâche facile. Pour y parvenir, l'UE doit imaginer des DCFTA ambitieux et offrir en retour des concessions répondant suffisamment aux attentes des voisins de l'UE en termes d'accès au marché européen. Celles-ci portent essentiellement sur l'agriculture ainsi que les activités manufacturières et de services requérant une main d'œuvre faiblement ou moyennement qualifiée.

**Les DCFTA devraient aussi être considérés comme un moyen de relancer l'industrie dans l'UE et les économies partenaires.** Toutefois, dans un monde où les chaînes d'approvisionnement industriel sont globalisées, les **règles d'origine (ROO) de l'UE** dans les actuels ALE signés avec son voisinage (PanEuro) ne sont pas adaptées pour favoriser le commerce régional de pièces et composants requis pour créer des chaînes de production transfrontalières sophistiquées, aujourd'hui essentielles pour des industries compétitives.

**Trois propositions** sont formulées :

- La première consiste à **imaginer un DCFTA ambitieux** fondé sur les ALE les plus approfondis signés récemment par l'UE hors de son voisinage. Cela signifie un ALE plus ambitieux proposant rapidement une suppression totale des taxes douanières, avec des phases de transition plus longues pour l'agriculture. L'ALE doit se concentrer sur la libéralisation et la protection des investissements dans les secteurs des produits manufacturés et des services, et limiter l'agenda réglementaire de l'UE à des domaines essentiels tels que les marchés publics.
- La deuxième vise à trouver une formule permettant d'**aider directement les entreprises exportatrices basées dans des économies ciblées par les DCFTA à se conformer aux normes de l'UE** en leur offrant un accès direct aux organismes de normalisation basés dans l'UE.
- La troisième consiste à **passer d'un modèle d'ALE à une union douanière**. Dans le voisinage de l'UE, la meilleure solution consiste à atteindre les objectifs d'une intégration économique régionale et de réduire les distorsions liées aux règles d'origine dans les ALE.